




GRILLE DE RÉMUNÉRATION AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

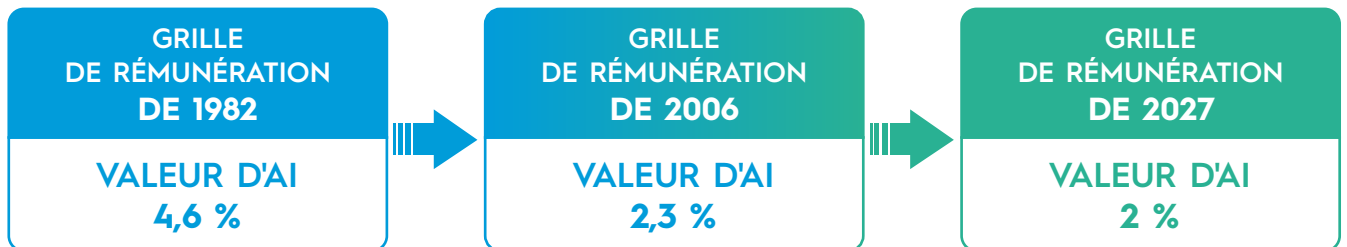
 Juin
 2026

**La reconnaissance des salariés
ne doit pas disparaître !**

 Les Augmentations Individuelles (AI) constituent un **élément essentiel** de votre rémunération. Leur valeur revêt donc une importance majeure.

 Avec la nouvelle grille de rémunération, les repères historiques que représentaient les NR sont profondément remis en cause. Et au-delà de cet aspect, elle affecte également la valeur même des augmentations individuelles dont vous bénéficierez tout au long de votre carrière... et cela donc **pour de très longues années**.

 Chaque réforme de la grille s'est traduite par une diminution de la reconnaissance individuelle.



NOS REVENDICATIONS :

- ✓ Une véritable **reconnaissance** de l'engagement des salariés.
- ✓ Le maintien d'augmentations individuelles **valorisantes**.
- ✓ Un minimum de **2,5 %** d'augmentation individuelle pour chaque attribution.



**FO ÉNERGIE REFUSE
CETTE NOUVELLE BAISSSE !**



Dorénavant, lorsque vous bénéficierez d'une AI celle-ci sera de **2 %**.
Et si et seulement si votre manager le décide, celui-ci pourra vous octroyer des pas supplémentaires de **0,1 %**...



FO Énergie ne signera pas cet accord synonyme de **recul social inacceptable**.



Si cet accord était signé par des organisations syndicales, nous exercerons notre **droit d'opposition** afin d'empêcher sa validation et d'obtenir la **réouverture des négociations**.



Agir, ne pas subir!